Le 24 novembre 2021 à 19 h 30 a lieu une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata au Beaulieu Culturel.

Municipalités représentées :

Monsieur Daniel Boucher (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Keven Ouellet-Lévesque (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Madame Andrée Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Mario Guimont (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord, (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec)
Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)

Absent : Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata.

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Jacky Ouellet
La coordonnatrice des finances	Michèle Boucher
La secrétaire de direction	Mireille Moreau
Le coordonnateur Service de dév.	Steve Murray
Le coordonnateur Service d'aménagement	Mathieu Lehoux
L'agente de projet et responsable des ententes de gestion	Michelle Caron

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET</u>

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

RS-185-21 2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Jules Soucy
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'élément « affaires nouvelles » ouvert.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 octobre 2021

4. Approbation des comptes du mois de novembre 2021 de la MRC de Témiscouata

5. <u>Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui</u>

5.1 Communiqué de presse – Union des transports adaptés et collectifs du Québec

5.2 Lettre du ministère de la Sécurité publique – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec – Approbation du modèle d'entente et du modèle de répartition des effectifs

5.3 Demande de la municipalité de Saint-Marc-du-lac-Long pour l'engagement d'un consultant CPTAQ

6. Budget MRC

6.1 Prévisions budgétaires 2022

6.2 Autorisation du contrat de vérification comptable 2021

6.3 Autorisation de signatures

6.4 Fonds Covid

7. Développement économique et rural

7.1 Suivi des fonds
7.2 Demande de financement Vitalisation
7.3 Demande de financement Fonds éolien
7.4 Demande de financement FRR- Volet 2 régional

8. Projets et technologies

8.1 Protocole d'entente entre la MRC de Témiscouata et le Centre de services scolaires du Fleuve-et-des-Lacs pour le support informatique du bureau de la MRC

8.2 Suivi des dossiers Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire

9. Aménagement et urbanisme

9.1 Certificat de conformité du Règlement numéro 279-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 167-89 et ses amendements de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

9.2 Certificat de conformité du Règlement numéro 04-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe

9.3 Certificat de conformité du Règlement numéro 05-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe

9.4 Offre d'une formation d'une heure, par DHC Avocats, sur la modification de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (PL67) portant notamment sur les dérogations mineures

9.5 Dépôt du projet de règlement 03-21 abrogeant le règlement 04-18 portant sur l'encadrement du camping sur les terres du domaine de l'État

9.6 Dépôt du projet de règlement 04-21 portant sur l'encadrement du camping sur les terres publiques intramunicipales (TPI)

9.7 Autorisation de signature, restauration gravières sablières

10. Dossiers du préfet

10.1 Trois chantiers de travail collaboratif

10.2 Comités

10.3 _____

10.4 _____

10.5 _____

11. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

12. Avis de motion, règlement concernant les quotes-parts 2022 de la MRC de Témiscouata

13. Avis de motion, règlement déterminant la date des ventes pour taxes de la MRC de Témiscouata

14. Avis de motion, règlement sur le code d'éthique et de déontologie de l'élu

15. Avis de motion, règlement sur le code d'éthique des employés de la MRC de Témiscouata

16. Adoption de l'horaire des séances régulières 2022 du Conseil et du Comité administratif

17. Les «Bons coups»

18. Affaires nouvelles :

18.1 Expérience pilote service de garde

18.2 Sécurité civile – formation des élus

18.3 Paniers de Noël 2021

19. Période de questions

20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-186-21 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Mario Guimont
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire 12 octobre 2021 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-187-21 4. ACCEPTATION DES COMPTES DE NOVEMBRE 2021 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter les comptes de novembre 2021 de la MRC de Témiscouata, totalisant 734 256,82 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

5.1 Communiqué de presse – Union des transports adaptés et collectifs du Québec

Point d'information.

5.2 Lettre du ministère de la Sécurité publique – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec – Approbation du modèle d'entente et du modèle de répartition des effectifs

Point d'information.

RS-188-21 5.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG POUR L'ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT CPTAQ

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata refuse de donner suite à la demande de Saint-Marc-du-Lac-Long.

Qu'une lettre du directeur général suivra pour en expliquer les motifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. Budget MRC

RS-189-21 6.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que déposées aux membres du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-190-21 6.2 AUTORISATION CONTRAT POUR VÉRIFICATION COMPTABLE 2021

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Keven Ouellet-Lévesque
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorisent la vérification comptable 2021 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Que le directeur général, Jacky Ouellet soit autorisé à signer tout document relatif à la vérification comptable 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RS-191-21 6.3 AUTORISATION POUR CHANGEMENT DE SIGNATAIRES SUR LES COMPTES DE LA MRC DE TÉMISCOUATA À LA CAISSE DESJARDINS TRANSCONTINENTAL-PORTAGE

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

Que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise le changement des signataires pour tous les comptes de la MRC de Témiscouata.

Que le directeur général, Jacky Ouellet et le préfet, Serge Pelletier, soient autorisés à signer tous les chèques pour ces comptes et que les deux signatures soient requises sur chaque chèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-192-21 6.4 AUTORISATION D'UTILISATION DANS LE FONDS COVID

Il est proposé par Jules Soucy
appuyé par Denis Blais
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorisent l'utilisation d'un montant maximal de 30 249 $, du Fonds Covid, pour la mise à niveau des technologies de l'information à la MRC.

Que le salaire pour les années 2021 et 2022, incluant les avantages sociaux, de Rosalie Beaulieu, inspectrice au service de l'aménagement, soit également pris dans le Fonds Covid.

Qu'un montant de 114 000 $, provenant également du Fonds Covid, soit réparti également entre les 19 municipalités de la MRC.

Que les dépenses liées à l'élection, et ce en lien avec la COVID, soient remboursées aux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Développement économique et rural

7.1 Suivi des fonds

Monsieur Steve Murray fait le suivi des fonds aux membres du Conseil et répond aux questions.

RS-193-21 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION »

CONSIDÉRANT QU'en avril 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) mettait en place le volet 3 du Fonds Région et Ruralité (FRR) – Projets « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, que ce volet du FRR s'inscrit dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

CONSIDÉRANT QUE grâce à ce volet, le gouvernement du Québec souhaite encourager les MRC à développer ou à se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement;

CONSIDÉRANT QUE le MRC de Témiscouata a identifié, par la résolution RS-125-20, son désir de consolider et de mettre davantage en valeur le domaine de l'ACÉRICULTURE, dans lequel elle se distingue déjà et qui caractérise son territoire depuis plusieurs générations;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata recevra un montant de 218 798 $ annuellement pour la période 2020-2024, totalisant l'aide financière à 1 093 990 $ auquel elle aura droit pour la mise en œuvre de son projet « ACÉRICULTURE ».

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signifier son intérêt par une résolution du conseil au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour indiquer l'intérêt de la MRC de Témiscouata à disposer des sommes allouées et préciser qui sera autorisé à présenter une demande et signer tout document en lien avec le volet « Signature innovation ».

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire créer à partir de ce financement, le Fonds « Signature innovation »;

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité des maires

QUE la MRC de Témiscouata signifie son intérêt à disposer des sommes allouées dans le cadre du volet 3 « Signature innovation » du FRR;

QUE la MRC de Témiscouata désigne monsieur Serge Pelletier, préfet, pour signer tout document en lien avec le volet;

QUE la MRC de Témiscouata adopte le document-cadre du « Fonds signature innovation »;

QUE la MRC de Témiscouata dépose au MAMH les documents suivants : l'avis d'intérêt, le devis des travaux et le document-cadre du « Fonds signature innovation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 Demande de financement Vitalisation

Il n'y a pas de demandes de financement Vitalisation.

7.3 Demande de financement Fonds éolien

Il n'y a pas de demandes de financement Fonds éolien.

7.4 Demande de financement FRR- Volet 2 régional

Il n'y a pas de demandes de financement FRR-Volet 2 régional.

8. Projets et technologies

RS-194-21

8.1 ENTENTE DE SERVICE INFORMATIQUE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS ET LA MRC DE TÉMISCOUATA

ATTENDU QUE le service de soutien informatique de la MRC est assuré par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs dans le cadre d'un projet pilote actif depuis près de 2 ans et que la MRC est satisfaite des services reçus;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a déposé un projet de protocole d'entente pour le service informatique auprès de la MRC;

ATTENDU QUE le protocole d'entente répond au besoin de la MRC par l'utilisation d'un service appelé Help Desk;

ATTENDU QUE le protocole vient préciser les coûts annuels du service qui est défini à 5 $ par mois par ordinateur dans l'organisation, ce qui représente la somme de 1 440 $ annuellement (24 ordinateurs X 5 $ X 12 mois = 1 440 $) pour le service offert à distance qui représente 90 % des interventions de support informatique;

ATTENDU QUE l'entente sera effective à partir du 1er janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Andrée Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil des maires de la MRC de Témiscouata autorisent le préfet et le directeur général de la MRC à signer le protocole d'entente intervenu entre le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et la MRC de Témiscouata pour le soutien informatique de l'organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Suivi des dossiers Internet haute vitesse et téléphonie cellulaire

Madame Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, fait un suivi des dossiers Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire.

9. Aménagement et urbanisme

RS-195-21

9.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167-89 ET SES AMENDEMENTS DE LA VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a adopté le 07 septembre 2021, le « Règlement numéro 279-1 modifiant le règlement de zonage numéro 167-89 pour la zone Rb.16 » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif d'agrandir la zone Rb.16 à même la zone Ca.11 pour permettre certains usages résidentiels et que ce secteur est situé à l'intérieur de l'affectation urbaine de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac ;
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 279-1 modifiant le règlement de zonage numéro 167-89 pour la zone Rb.16 de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-196-21

9.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 05-2014 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSÈBE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe a adopté le 04 octobre 2021, le « Règlement numéro 04-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif de permettre certaines constructions et usages à des fins municipales dans la zone EAF-3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Denis Blais
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 04-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-197-21

9.3 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 05-2014 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSÈBE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe a adopté le 04 octobre 2021, le « Règlement numéro 05-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif de rendre conforme le Règlement de zonage au Règlement de modification 02-10-45 du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification a pour objectif de rendre possible certains projets de culture et d'élevage intérieur à l'intérieur de la zone industrielle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Keven Ouellet-Lévesque
appuyé par Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le Règlement numéro 05-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de la paroisse de Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-198-21

9.4 OFFRE DE FORMATION POUR LES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS PORTANT SUR LES DERNIÈRES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le service d'aménagement de la MRC de Témiscouata souhaite créer une table trimestrielle réunissant les inspecteurs municipaux et fonctionnaires désignés ;

CONSIDÉRANT QUE cette table aura comme principal mandat d'offrir un lieu d'échange et de formation continue aux inspecteurs et fonctionnaires désignés ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée par l'entrée en vigueur du Projet de loi 67, notamment les dispositions traitant du processus de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'une formation sur ce sujet, offerte par une firme d'avocats spécialisée en droit municipal, serait pertinente ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la firme DHC Avocats représentant la MRC de nous proposer une offre de formation sur ce sujet et que celle-ci est disposée à offrir une formation pour 2 000 $ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose, à même le budget 2021 dédié à la formation du service d'aménagement, des sommes nécessaires pour offrir cette formation à l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Bossé
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil de la MRC de Témiscouata autorise l'engagement de la firme DHC Avocats pour la présentation d'une formation accessible à l'ensemble des fonctionnaires désignés des municipalités locales et de la MRC.

Que le coût de cette formation soit pris à même le budget de formation 2021 du service d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9.5 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-21 CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 04-18

Il est déposé par madame Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, le projet du règlement numéro 03-21 intitulé «Règlement numéro 03-21 abrogeant le règlement 04-18 établissant des conditions applicables à la pratique du camping sur les terres du domaine de l'État en vertu de l'Entente de délégation de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État sera adopté à une séance subséquente.

9.6 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-21 PORTANT SUR L'ENCADREMENT DU CAMPING SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)

Il est déposé par madame Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, le projet du règlement numéro 04-21 intitulé «Règlement numéro 04-21 concernant l'établissement des conditions applicables à la pratique du camping sur les terres du domaine de l'État déléguées à la MRC de Témiscouata selon les modalités prévues à la convention de gestion territoriale sur le territoire public intramunicipal sera adopté à une séance subséquente.

RS-199-21 9.7 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MERN POUR LA RESTAURATION D'ANCIENNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a mis sur pied un programme d'aide financière pour la restauration d'ancienne gravière/sablière sur les terres du domaine de l'État ;

ATTENDU QU'approximativement neuf gravières/sablières situées sur le territoire de la MRC de Témiscouata sont éligibles au programme ;

ATTENDU QUE ces gravières et sablières sont des zones improductives et parfois utilisées comme site de dépôt à déchet illégal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata autorisent Michelle Caron, agente de projets et responsable des ententes de délégation, à signer les formulaires de demandes d'aide financière qui seront déposés dans le cadre du programme pour la restauration d'anciennes gravières et sablières, initié par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Madame Caron agira comme représentante du requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Dossiers du préfet

10.1 Trois chantiers de travail collaboratif :

- La protection des lacs et des cours d'eau dans une perspective de développement durable ;
- Demande pour une nouvelle phase d'aménagement du Parc national du Lac-Témiscouata, complémentaire au développement d'un réseau vélo à l'échelle de tout le territoire ;
- Mise en valeur et optimisation du potentiel forestier en concertation avec les acteurs du milieu.

10.2 Comités

Le préfet, Serge Pelletier, explique à l'ensemble des membres du Conseil la représentativité qu'il désire avoir dans l'ensemble des comités dont ils auront à nommer des délégués en décembre prochain.

RS-200-21 11. ACCEPTATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Marcel Dubé
appuyé par Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata accepte le budget de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AM-10-21 12. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT CONCERNANT LES QUOTES-PARTS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Présentation d'un avis de motion par Gustave Pelletier, maire de Dégelis, voulant qu'à une prochaine rencontre du Conseil de la MRC de Témiscouata soit soumis un projet de règlement concernant les quotes-parts 2022 de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AM-11-21 13. AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA DATE DES VENTES POUR TAXES DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Présentation d'un avis de motion par Claude H. Pelletier, maire de Rivière-Bleue, voulant qu'à une prochaine rencontre du Conseil de la MRC de Témiscouata soit soumis un projet de règlement déterminant la date des ventes pour taxes de la MRC de Témiscouata.

Présentation du projet de règlement par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AM-12-21

14. AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉLU

Avis de motion est par la présente donné par Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC, on procèdera à l'adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie de l'élu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AM-13-21

15. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS-ES DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Avis de motion est par la présente donné par Jules Soucy, maire de Packington, qu'à une prochaine séance du Conseil de la MRC, on procédera à l'adoption du règlement concernant le code d'éthique des employés-es de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-201-21

16. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE TÉMISCOUATA EN 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité des maires

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil et du Comité administratif de la MRC pour 2022 :

Séances du Conseil	**2e lundi à 19h30**
o 17 janvier	o 15 aout
o 14 février	o 12 septembre
o 14 mars	o 11 octobre
o 11 avril	o 23 novembre
o 9 mai	o 12décembre
o 13 juin	
Séances du Comité administratif	**Dernier lundi à 13h30**
o 31 janvier	o 27 juin
o 28 février	o 29 aout
o 28 mars	o 26 septembre
o 25avril	o 31 octobre
o 30 mai	o 14 novembre

• Il n'y a pas de séances du Conseil de la MRC en juillet.
• Il n'y a pas de séances du Comité administratif en juillet et en décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. Les «Bons coups»

- Lac-à-l'épaule du 20 novembre dernier, un conseil renouvelé
- 22 terrains de villégiature à vendre autour du lac de Lac-des-Aigles
- Structures montées à Témiscouata-sur-le-Lac
- Présence physique de la Sûreté du Québec, journée portes ouvertes à Pohénégamook
- Retrouvailles de la famille Chouinard à Saint-Eusèbe en 2022
- Festival «La forêt sous toutes ses couleurs» à Packington pour 2022
- Festival honéqueste à St-Honoré en 2022

18. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet

Le directeur général dépose les intérêts pécuniaires du préfet.

19. Affaires nouvelles :

RS-202-21 19.1 PANIERS DE NOËL 2021

CONSIDÉRANT QU'en raison de la crise sanitaire, la collecte de denrées alimentaires pour les paniers de Noël a été remplacée par une levée de fonds dans la plupart des communautés témiscouataines, en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces levées de fonds avaient pour but d'acheter des bons d'achat valides dans les épiceries locales avec une restriction pour la loterie, l'alcool et les produits du tabac qui devaient être distribués aux personnes dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 425 ménages de partout au Témiscouata ont bénéficié de pareils bons d'achat pendant la période des fêtes 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes responsables du dépannage alimentaire nous indiquent que la demande est demeurée anormalement élevée au Témiscouata en 2021 en raison des contrecoups attribuables à la crise sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata avait octroyé une somme de 13 500$ aux Cuisines collectives de Cabano afin que cet organisme redistribue cette somme aux organismes de dépannage alimentaire aux bénévoles responsables des paniers de Noël dans chaque communauté en fonction de leurs besoins estimés ;

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata octroie la somme de 11 000 $ en provenance du Fonds Covid à l'organisme Les Cuisines collectives de Cabano afin qu'il redistribue cette somme dans chaque communauté en fonction du nombre de demandes reçues l'année passée ;

Que cette somme soit utilisée pour acheter des bons d'achat valides dans les épiceries locales avec une restriction pour la loterie, l'alcool et les produits du tabac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19.2 Expérience pilote en service de garde à la petite enfance, minimum de 2 RSG dans un local municipal ou communautaire.

20. Période de questions

RS-203-21 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 55, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Denis Blais
appuyé par Daniel Boucher
et résolu à l'unanimité des maires

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Serge Pelletier, Préfet

Jacky Ouellet, Directeur général